



Recours pour perte de véhicule au travail.

Par **peter1958**, le **30/06/2010 à 18:42**

Bonjour, rnpendant 5 ans, j'ai travaillé en tant qu'ouvrier communal (à temps partiel 26 heures semaines) dans une petite commune, 3 ans sous divers contrats : CES, CAE et 2 ans stagiaire de la fonction publique. J'ai été, à l'issue de la fin de mon contrat, le 17 avril 2010. Je n'ai reçu aucune lettre recommandée pour m'en avisé (je croyais que c'était obligatoire), juste une simple convocation, je comprends la position de la commune qui me remunerait entièrement et qui a préférée reprendre quelqu'un sous contrat. rnpendant les 3 première années, je me suis servis de mon véhicule personnel, la commune n'ayant rien à ma disposition, pour mon travail : tracter la cuve à eau de mille litres, de ma remorque et divers outillages : tondeuse, taille-haie qui a grillé et ne m'a pas été remboursé afin que je puisse faire mon travail dans de bonnes conditions. rnMaintenant, ma voiture est hors d'usage, je m'en suis tant servi pour le travail que l'embrayage est mort, le pare-brise fendu et les pneus usés et ce n'est pas avec ce que je perçois des assédics que je peux la remplacer. J'ai encore un fils qui va au lycée à charge et ma femme travaille elle aussi à temps partiel.rnQuels recours puisse-je avoir afin de me faire imdemniser la perte de mon véhicule et de mon taille-haie par la mairie qui vient de me licencier. rnJ'ai 52 ans, j'habite à la campagne et si je veux à nouveau travailler il me faut une voiture.rnJe m'adresse donc à vous afin de connaître les démarches à effectuer pour obtenir une compensation à la perte de mon véhicule.rnJe vous remercie.